



Déclaration préalable au Conseil d'administration 17 avril 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Nous voilà réunis pour le premier conseil d'administration de l'année.

Il vous est soumis aujourd'hui le bilan financier 2018 et le 1er budget rectificatif 2019.

A cette occasion, le DG s'attribue un satisfecit à lui-même : il se félicite d'un solde budgétaire en hausse de 1,5 M€ en 2018 et d'un accroissement de l'investissement de 850 k€ en 2019. Néanmoins, derrière ces modifications à la marge, l'entreprise de démolition du Cerema se poursuit, sans tenir compte des besoins exprimés par le corps social et au mépris des enjeux écologiques et climatiques qui occupent pourtant l'actualité.

Aux yeux du directeur général, les comptes 2018 paraissent meilleurs grâce au coup de frein sur les frais de fonctionnement et une surfacturation de fin d'année. Ces recettes supplémentaires ont été obtenues grâce à l'implication des agents, alors que leurs conditions de travail se dégradent et que les contraintes sur les moyens de fonctionnement s'amplifient. Mais surtout, cet excédent s'explique par la non-saturation du plafond d'emplois. Pourtant, il demeure fondamental pour l'Établissement de conserver ses forces vives. C'est donc un bilan en trompe-l'œil qui vous est présenté aujourd'hui. De surcroît, la légère amélioration de l'investissement inscrite au BR1 2019 ne fait que compenser partiellement le défaut d'investissement de 2018 et masque mal l'insuffisance criante d'investissement dont souffre le Cerema depuis sa création.

Concernant Cerem'Avenir, FO condamne tout d'abord la méthode : calendrier délirant, absence totale d'association des agents, enquête biaisée à la mode du Grand Débat, documents transmis en dernière minute, pseudo « réunions de concertation » qui n'assurent qu'une information descendante, etc.

En outre, FO dénonce la vaste blague que constitue le « dialogue social renforcé » mentionné dans les documents de Cerem'Avenir. Ainsi, le marché relatif à la communication d'influence avait-il été passé avant même que le projet n'ait été présenté aux OS ; les compte-rendus des réunions diffusés à l'ensemble des agents ne rendent pas compte des observations des organisations syndicales et demeurent partiels et partiels ; la DG ne répond plus aux sollicitations de FO ; etc.

La définition des segments d'activité illustre à l'envi ces insuffisances. L'élaboration des fiches segment - si importantes pour l'orientation de l'Établissement ces prochaines années - s'est faite en catimini, à la va-vite et hors sol, par des directeurs qui avaient

l'ordre de ne pas y associer leurs équipes. Le résultat n'est pas à la hauteur des enjeux : on y mélange les activités, les postures, les produits. Les effectifs identifiés sont faux ou manquants ; les gens de métiers ne se reconnaissent absolument pas dans les orientations que ces documents sont censés définir. De surcroît, leur utilité demeure problématique. S'agit-il d'une grille de lecture produit ou d'une base de travail pour de nouveaux organigrammes ? Sont-elles le fruit d'une véritable réflexion stratégique ou le produit d'une démarche prétexte pour accompagner la démolition de l'Établissement ?

En outre, le fond de ce programme ne laisse pas de surprendre. L'accroissement de la production par agent paraît complètement irréaliste et l'adoption de ces objectifs fera subir une pression insupportable aux équipes. D'autant que les recettes de tiers demandent un investissement en temps bien supérieur à ce qu'on s'affiche pour l'État et que les chiffres actuels ne tiennent pas compte des heures de travail écrêtées par mois et par jour. Les orientations de Cerem'Avenir font peser de graves menaces sur les équipes et leur bien-être, au travers de la mutualisation, de la réduction des fonctions supports et de la polarisation. Les orientations relatives aux postures sont également inquiétantes. Qui peut croire que le Cerema puisse développer une ingénierie de second niveau en abandonnant l'ingénierie de base ?

La recherche à tout prix de recettes de tiers pousse l'Établissement dans une approche mercantile, au mépris des missions de service public pour lesquelles il a été créé. Cette ré-orientation commerciale fragilise les agents et génère une perte de sens et de repères.

Dans ce contexte instable, FO ne peut que regretter la revalorisation a minima des frais de déplacement instituée par le Gouvernement. En particulier, FO dénonce les dispositions complètement inadaptées aux Outre-Mer du décret du 26 février dernier. FO condamne également ce texte, qui prend en compte le lieu de la mission et non le lieu d'hébergement des agents pour la définition des frais de déplacement.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Ne soyez pas complices du dépérissement organisé du Cerema, ne cautionnez pas sa mort annoncée. Envoyez un message fort à la tutelle en n'adoptant ni les comptes soumis à votre approbation, ni le plan de réorganisation du Cerema !

FO vous remercie.

JE-NOUS-TOUS FO!